

Prix du livre d'économie francophone FFA

La Côte d'Ivoire à l'honneur



Le Forum Francophone des Affaires, en partenariat avec le Prix Turgot, décerne le Prix du livre d'économie francophone qui récompense une publication de vulgarisation économique et financière portant sur les pays francophones. L'édition 2010 s'est tenue à Paris, le 11 mars dernier, au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

Les lauréats sont, pour le Prix spécial

«Jours de colère - L'esprit du capitalisme» de Pierre Dockes, Francis Fukuyama, Marc Guillaume, Peter Sloterdijk - Editions Descartes et Cie, et pour la Mention d'honneur : «Les modèles de microfinances en Côte d'Ivoire» Constant Soko - Editions l'Harmattan.

Madame Khadi Diallo, Conseiller Culture et Francophonie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Paris, représentant Constant Soko, entre Michel Bon, président du jury (à sa droite) et Pierre Monzani, Préfet de l'Allier, pour le Forum Francophone des Affaires.

Bureau du Forum Francophone des Affaires à Marseille FFA - ONUDI



Le Forum Francophone des Affaires, qui dispose du statut consultatif auprès de l'ONUDI, ouvre son Bureau pour la Méditerranée à Marseille, dans les locaux de l'ONUDI. Inauguration de ce point de contact pour les entreprises de la Méditerranée le 27 mai 2010, à l'occasion du For'UM de l'Union pour la Méditerranée.

Canada - Forum Francophone des Affaires lancement de la banque d'offres d'emploi authentifiées

En partenariat avec Pôle Emploi International, le FFA et son représentant au Canada le RDEE (Réseau de développement économique et d'employabilité) a lancé la banque d'offres d'emploi authentifiées qui met à la disposition de candidats francophones les offres d'emplois provenant d'entreprises canadiennes.

Soutenue par plusieurs ministères français, la banque d'offres d'emplois a été mise en ligne à l'occasion de la Journée de la Francophonie, le 20 mars, en présence d'une délégation canadienne.



Robert Djellal (le 3^e en partant de la gauche), Conseiller auprès du ministre en charge de l'intégration et du développement solidaire, avec la délégation canadienne au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial

Faciliter l'engagement des entreprises en faveur de l'environnement

par **Monique Barbut**,

Présidente directrice générale du Fonds pour l'Environnement mondial

Les négociations sur le changement climatique, au centre des discussions internationales depuis deux ans, ne doivent pas faire oublier les avancées d'autres conventions internationales sur l'environnement, comme la convention sur la biodiversité, la convention sur la désertification, ou la convention sur les produits chimiques. Ces conventions ont un point commun : elles ont le même mécanisme financier, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Créé en 1991, le FEM est un partenariat entre 179 pays, 10 institutions multilatérales, des scientifiques, des ONG et le secteur privé.

Le FEM est le premier financeur international dans le domaine de l'environnement. Depuis sa création, il a investi 8,6 B\$ et mobilisé un cofinancement de 36 B\$. Les projets FEM ont évité l'émission de près de 2,7 milliards de tonnes de CO₂ (10 % des émissions mondiales annuelles) et ont permis de protéger 360 millions d'hectares (20 % de la superficie des terres émergées).



Monique Barbut
Présidente Directrice Générale du
Fonds pour l'Environnement mondial

Avec un investissement de 1,5 B\$, le FEM est aussi le premier financeur mondial pour la gestion durable des forêts.

Le secteur privé est un acteur majeur de ces projets, avec un engagement particulièrement marqué dans cinq domaines.

- Dans le secteur des énergies renouvelables, le FEM facilite le transfert et la diffusion de technologies innovantes en couvrant une partie des risques techniques et financiers. Le FEM a par exemple soutenu le développement de centrales solaires à concentration au Maroc et en Egypte. Cet investissement porte aujourd'hui ses fruits, avec la perspective d'un déploiement de ces centrales autour de la Méditerranée.

- Dans le domaine de l'efficacité énergétique, les secteurs bancaire et de l'assurance sont parmi les partenaires les plus actifs du FEM. Les investissements dans ce domaine sont sources d'économies financières, mais comportent des risques. L'intervention du

FEM, visant à limiter ces risques avec l'aide de partenaires locaux, a permis à des milliers de PME d'avoir accès à des financements pour la réalisation de leurs projets.

- L'adaptation au changement climatique est maintenant un enjeu majeur. Quand les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient, détruisant les moyens de subsistance de millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète, le secteur privé ne peut pas rester à l'écart. Le secteur de l'assurance devra développer des produits financiers innovants pour répondre à ces enjeux. Le FEM s'engagera à leurs côtés pour faire face à ce nouveau défi.

- L'industrie forestière s'est fortement impliquée dans la stratégie de gestion durable des forêts portée par le FEM. Par exemple, un programme de près de 13 M\$ dans le bassin du Congo vise à mieux connaître et valoriser la valeur « carbone » de la forêt, afin de limiter la déforestation et la dégradation des milieux.

- Enfin, les industriels de l'eau se sont engagés avec le FEM sur des projets majeurs. Le FEM a par exemple répondu parmi les premiers à l'appel de l'Union pour la Méditerranée. Le programme « Méditerranée durable » de 50 M\$, cofinancé à hauteur de 750 M\$ (dont une grande partie venant du secteur privé), devrait améliorer la gestion des ressources sur l'ensemble de ce bassin stratégique.



Construction d'une centrale solaire thermique en Egypte, financée par le FEM

Comme le montre ces quelques exemples, le secteur privé est impliqué et actif dans les nouveaux marchés de l'environnement. Son engagement a permis le développement de projets concrets et innovants. Pour consolider cet engagement, le FEM vient de créer le « Fonds pour la Terre ». Avec ses procédures simplifiées et rapides, ce nouveau fonds offrira des opportunités nouvelles pour soutenir des projets innovants portés par le secteur privé. Les discussions sont ouvertes ! ■



La SNCF s'apprête à la concurrence

par **Jean-Pierre Farandou**,
Directeur Général SNCF Proximités

Après les secteurs des télécoms et de l'énergie, c'est au tour du transport ferroviaire des voyageurs, l'un des derniers monopoles de service public en France, de s'engager dans la voie de l'ouverture à la concurrence. Les enjeux en matière d'emplois, d'innovation et d'aménagement du territoire sont essentiels pour le développement de notre économie

En effet, l'ouverture des transports ferroviaires à la concurrence amorcée avec le fret ferroviaire en 2006, concerne depuis le 13 décembre 2009, les lignes internationales. Pour ce qui concerne les trains régionaux, le règlement européen «OSP» entré en vigueur le 3 décembre 2009 pose les règles d'une concurrence encadrée pour les liaisons relevant d'une logique de service public. Les régions qui sont les autorités organisatrices en matière de transports régionaux des voyageurs, auront le choix de faire du gré à gré ou de mettre les réseaux régionaux en concurrence. En France, nous avons jusqu'en 2019 pour introduire ce nouveau mécanisme.

Depuis plusieurs années la SNCF a anticipé ces grandes évolutions et se prépare à l'ouverture à la concurrence. Nous avons intégré le rôle et les demandes des autorités organisatrices et cela fait plus de dix ans que les premières expérimentations de la régionalisation ont démarré avec succès.

Par notre expérience, nous connaissons bien les attentes des régions en matière de qualité de service et de sécurité. Nous améliorons sans cesse la régularité de nos trains et nous affichons sur nos TER en moyenne une régularité de 92 %. Plusieurs TER sont à 95 % de régularité, ce qui est quasi optimal parce que le 100 % ne peut exister dans l'univers ferroviaire. Nous sommes égale-



Jean-Pierre Farandou
Directeur Général SNCF Proximités

ment actifs en matière d'innovation et de services aux voyageurs. A titre d'exemple, nous vendons des abonnements sur Internet rechargeables à domicile, nous proposons des services d'information voyageurs sur portable par SMS ou sur des écrans commandés par GPS dans les gares...

Nous sommes capables d'offrir un service public de qualité avec des coûts maîtrisés. C'est généralement la partie la plus difficile pour un opérateur historique. Dans le domaine de l'efficacité économique, nous sommes également à la manœuvre et nous avons réalisé notamment grâce à l'accroissement de l'offre de nombreux gains de productivité : nos conducteurs conduisent

plus longtemps, nos trains font plus de kilomètres par jour, l'accompagnement à bord des TER n'est plus systématique ...

Néanmoins, pour que la concurrence joue, il faut que l'opérateur historique que nous sommes puisse se battre «à armes égales» avec les nouveaux entrants. Pour cela, il serait souhaitable que les pouvoirs publics prévoient un cadre social harmonisé en matière de droits et conditions de travail, sans dumping social et l'adoption du principe du transfert des personnels. Comme c'est le cas dans le secteur ferroviaire en Grande-Bretagne ou dans le transport urbain en France, le principe du transfert des personnels prévoit qu'en cas de changement d'opérateur suite à un appel d'offres, les agents affectés au service, sont transférés au nouvel exploitant. Ce principe garantit une meilleure fluidité des savoir-faire, lève les barrières techniques à l'entrée du marché sur ce point et surtout, protège les personnels susceptibles de perdre leur emploi.

Ainsi, la SNCF est prête à vivre la concurrence et elle aborde même positivement cette évolution majeure, car elle croit en sa capacité de conserver la confiance des autorités organisatrices si les règles du jeu sont équitables. Dans cette optique, il est essentiel que les opérateurs soient jugés exclusivement sur les services ferroviaires qu'ils proposent et sur la fiabilité de leurs prestations : qualité du service, dynamisme commercial, accueil et information, Dans ces conditions, la SNCF, entreprise publique et «champion français» du transport ferroviaire forte de son dynamisme, de son expérience et de son savoir-faire saura forger sa compétitivité face à la concurrence des grands opérateurs ferroviaires privés français et étrangers. ■

Le groupe THALES

Thales propose à ses clients gouvernementaux, institutionnels et privés, des marchés de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité, les solutions intégrées et les équipements répondant à leurs besoins de sécurité. Son implantation internationale exceptionnelle (50 pays) lui permet d'agir au plus près de ses clients partout dans le monde.

La mondialisation décuple la mobilité des personnes comme les flux de capitaux, de biens, de services et de données. Ce monde plus ouvert est aussi un monde plus vulnérable. Les sociétés contemporaines sont plus exposées aux défaillances des grandes infrastructures critiques : réseaux de transport, réseaux d'énergie, systèmes d'informations. Elles sont également exposées à des nouvelles menaces : trafics, terrorisme, attaques cybernétiques, défaillance des États, conflits armés limités mais de forte intensité.

Pour répondre à la forte progression de la demande de sécurité Thales mobilise des savoir-faire reconnus en matière de systèmes d'information et d'électronique.

Le groupe se distingue tout particulièrement par sa capacité de conception et d'intégration de systèmes complexes et par sa capa-

acité à opérer sur l'ensemble de la chaîne de valeur en fonction des besoins de ses clients : maîtrise d'œuvre, intégration de systèmes, fourniture d'équipements à haute valeur ajoutée, activités de service.

Les solutions proposées par Thales répondent aux trois principaux besoins de sécurité de ses clients :

- défendre et protéger les États et les populations. Thales équipe les forces de sécurité civiles et militaires en moyens de communication, de commandement, de protection et de détection des menaces. Thales conçoit également des systèmes de combat pour toutes les catégories de plateformes, aériennes, navales ou terrestres ;
- surveiller et contrôler pour prévenir les atteintes à la sécurité des États et des populations. Thales met à la disposition des autorités publiques les systèmes et les équipements nécessaires à la surveillance, au renseignement et au contrôle des flux de personnes, de biens et de données ;
- fiabiliser et sécuriser les infrastructures civiles critiques. Thales figure parmi les principaux acteurs mondiaux de la sécurité des transports ferroviaires et des systèmes de contrôle aérien civils. Le Groupe propose également des solutions de sécurité pour les systèmes interbancaires, les systèmes d'information des entreprises et des

gouvernements, les réseaux d'énergie ou les sites sensibles.

La dualité des technologies et des applications est au cœur de la stratégie de Thales. Son portefeuille d'activités équilibré entre le militaire (55 %) et le civil (45 %) confère à Thales une maîtrise de l'ensemble des technologies clés pour la défense et la sécurité: grands systèmes logiciels, électronique embarquée pour toutes les plateformes, communications et transactions sécurisées, technologies de détection (radars, sonars, optiques) et de supervision, technologies spatiales.

Thales maximise les synergies de la dualité militaro-civile, en s'appuyant sur une capacité de R&D transverse dont la taille facilite la préservation des compétences critiques pour la sécurité nationale. Le socle technologique commun à tous les métiers du Groupe est enrichi en permanence par les travaux de recherche et développement de ses 25000 ingénieurs et techniciens. En 2007, la tradition d'excellence technologique de Thales a été saluée par l'attribution du prix Nobel de physique à Albert Fert, directeur d'une unité de recherche mixte Thales/CNRS.

Fort de 68 000 collaborateurs dans 50 pays, Thales a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 12,7 milliards d'euros. ■

Le FFA à l'Exposition Universelle de Shanghai



Le pavillon des entreprises francophones monté par le Forum Francophone des Affaires est une vitrine pour les entreprises francophones qui souhaitent promouvoir leurs actions en matière de développement durable et solidaire dans les pays du sud.

Situé dans le hall qui regroupe les organisations internationales, *le Pavillon des entreprises francophones* présente aux millions de visiteurs de l'Exposition Universelle la variété des initiatives des entreprises, leur impact sur le tissu économique et social des pays du sud, donnant ainsi un éclairage particulier à la francophonie économique : coopération sous l'angle de l'apport des entreprises au développement du sud, réalisations d'entreprises qui montrent la dynamique à l'œuvre dans les pays francophones du sud.

Le thème étant «la ville où il fait bon vivre», c'est un panorama des réalisations des entreprises francophones qui est offert au public de l'Exposition Universelle. ■



Entretien avec le Président de la Société de Banque et d'Expansion (SBE)

ENTRETIEN

Croissance Actualités : Au milieu d'un monde bancaire tourmenté, chahuté, préoccupé souvent par ses opérations de marché et pour compte propre, la Société de Banque et d'Expansion fait figure d'exception. Pouvez vous nous dire quel est votre positionnement ?

Philippe Gohaud : La Société de Banque et d'Expansion est une PME Bancaire de 80 personnes, filiale de la Bred Banque Populaire et de la Banque Populaire Val de France, maisons-mère du groupe BPCE. Banque de «niches», dédiée exclusivement au service de ses clients - personnes privées et associations-, elle offre tous les avantages d'une banque complète à taille humaine et préoccupée par la satisfaction de leurs besoins, mais aussi tous les avantages d'une banque membre d'un groupe mutualiste puissant.

C. A. : Quelle est votre expérience ?

P. G. : Depuis plus de 20 ans, la Société de Banque et d'Expansion cultive des relations bancaires avec le personnel de grands groupes français tels que Renault, PSA, SPIE, Commissariat à l'Energie Atomique, Bouygues Télécom au sein d'agences dédiées et situées dans leurs quartiers généraux ou centres de recherche. La Société de Banque et d'Expansion est également partenaire du Ministère de la Défense au titre de la Réserve Militaire et elle sert notamment les unités stationnées au camp militaire de Satory à Versailles.

C. A. : Etes-vous une banque généraliste ou spécialisée ?

P. G. : La Société de Banque et d'Expansion propose l'ensemble de la gamme de produits, en cela elle est une banque généraliste : de la tenue de compte aux moyens de paiement - carte Visa Premier et carte Mastercard Platinum - de l'épargne liquide



*Philippe Gohaud,
Président du Directoire de la Société
de Banque et d'Expansion (SBE)*

sous forme de livret aux placements à terme, assurances-vie ou parts de fonds et sicav, des crédits de trésorerie aux prêts immobiliers sans oublier les assurances automobile ou immobilier, toutes les solutions nécessaires à la vie financière sont disponibles. En outre à partir du siège de la Société de Banque et d'Expansion, les clients bénéficient de conseils et montages patrimoniaux pragmatiques et réactifs délivrés par une équipe de «banquiers seniors» rôdés aux relations avec des cadres supérieurs et dirigeants d'entreprise. Et c'est par cette démarche que nous sommes aussi une banque spécialisée dans la relation sur mesure.

C. A. : Pouvez-vous nous préciser quelle est votre approche de l'International et de la Francophonie ?

P. G. : Depuis plus de 20 ans notre banque sert les cadres des entreprises qui partent en mission Outre-mer ainsi que les cadres qui viennent en France exercer des responsabilités de direction ou participer à des projets importants. Et puis, la Société de Banque et d'Expansion est membre du Forum Francophone des Affaires. Au sein de notre siège social, nous avons installé une agence centrale pour ces clients très mobiles : une équipe de conseillers est à leur disposition en permanence par téléphone, courriel, en réception dans nos bureaux ou visite à domicile. Située au cœur de la Région Parisienne, elle rejoint le centre de Paris en 2010.

C. A. : Quel est votre «plus» ?

P. G. : L'accueil et le service : nos circuits de décision sont courts. La recherche de solution est un mot d'ordre. ■

PROFIL 2009

Fonds propres 41 Millions euros
Crédits à la clientèle 360 M euros
Dépôts 380 M euros
Résultat Brut d'Exploitation 3 M euros
Nombre d'Agences 27

Coordonnées :

Philippe Gohaud, Président du Directoire

Tél. : 01 46 62 59 10

philippe.gohaud@banque-sbe.fr

**Catherine Gavenc, Directeur
de la Communication**

Tél. : 01 46 62 59 02

catherine.gavenc@banque-sbe.fr.

Cour d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce de la République tchèque et de la Chambre d'agriculture de la République tchèque

Une solution pour votre litige patrimonial ou domanial

La cour d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce de la République tchèque et de la Chambre d'agriculture de la République tchèque a été fondée en 1949, mais la procédure d'arbitrage en République tchèque a été limitée jusqu'en 1994 exclusivement aux litiges commerciaux internationaux. Depuis lors, la loi sur la procédure d'arbitrage a mis en place une procédure d'arbitrage en tant que mode de résolution concernant également les litiges nationaux. En plusieurs décennies d'existence continue, les arbitres ont pris des décisions au cours d'une procédure devant la Cour d'arbitrage dans plus de dix mille litiges, issus dans une mesure prédominante du secteur du commerce international avec l'étranger. La vaste exécutabilité des sentences est garantie pratiquement dans le monde entier par la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, dont plus de 140 pays sont aujourd'hui signataires, y inclus la République tchèque. Après la mise en place du domaine national .cz, des décisions concernant des litiges domaniaux ont commencé à être prises auprès de la Cour d'arbitrage, ce qui a ouvert un nouveau secteur d'orientation pour la Cour d'arbitrage. En 2005, la cour a obtenu la possibilité de juger des litiges portant sur les domaines .eu, puis, en 2008, elle a été approuvée par l'"administrateur" international d'Internet, l'organisation ICANN, comme lieu d'arbitrage pour les noms de domaine .aero, .asia, .biz, .cat, .com, .coop, .info, .jobs, .mobi, .museum, .name, .net, .org, .pro, .tel et .travel. Depuis 2009, elle juge aussi les litiges portant sur les domaines .co.nl. La secrétaire de la Cour d'arbitrage, Marie Moravcova, et Tereza Bartoskova, directrice des litiges domaniaux, parlent des nouveaux projets et des perspectives de la Cour d'arbitrage.



Marie Moravcova,
secrétaire de la Cour d'arbitrage



Tereza Bartoskova,
directrice des litiges domaniaux

• **La Cour d'arbitrage fête cette année les 60 ans de son existence. Quels sont les principaux domaines de son activité ?**

Marie Moravcova : Les domaines traditionnels d'action de la Cour d'arbitrage sont les litiges patrimoniaux nationaux et internationaux, pour lesquels la juridiction de la Cour d'arbitrage est fondée sur une clause d'arbitrage classique. La Cour d'arbitrage cherche toutefois toujours de nouvelles possibilités de développement, il y a donc eu ces dernières années, par exemple, la mise en place d'une procédure en ligne et d'une procédure portant sur les litiges de consommateurs. Mais l'activité de la Cour d'arbitrage dans le secteur des litiges sur les noms de domaines forme un chapitre indépendant - nous avons commencé avec le domaine .cz, mais nous avons rapidement rencontré un grand succès, lorsque la Cour d'arbitrage a été sélectionnée en 2005 au milieu d'une forte concurrence en tant que fournisseur exclusif des procédures portant sur les noms de domaines .eu, à savoir la procédure ADR. Sur la base des expériences avec la procédure ADR, la

Cour d'arbitrage a pu par la suite se porter candidate également pour le poste de fournisseur de la procédure UDRP, à savoir la procédure portant sur les noms de domaines de niveau suprême, par ex. .com, .net, .org, etc... Bien qu'aucun nouveau fournisseur n'ait été retenu ces 7 dernières années parmi les 3 fournisseurs existants, la Cour d'arbitrage y est parvenue.

• **A quoi attribuez-vous ce succès ?**

M. M. : Avant tout au fait que la Cour d'arbitrage a bien tenu son rôle de fournisseur d'ADR pour les litiges .eu. Il faut se rendre compte que la tenue d'une telle procédure doit être assurée dans toutes les langues officielles de l'UE, l'administration de l'ensemble du système est donc très complexe. Un autre facteur important est l'existence de notre plate-forme en ligne unique. La Cour d'arbitrage a, en effet, dans son effort pour suivre les tendances les plus récentes dans le secteur de la résolution alternative des litiges, développé un système en ligne spécial, dans lequel l'ensemble de la procédure est mené par l'intermé-



**Le Comité National Tchèque du Forum
Francophone des Affaires
Votre partenaire en Europe centrale**

www.francophonie.cz

édite
l'Annuaire tchèque
Votre guide de l'industrie
et des services tchèques

www.annuairetcheque.eu

diaire d'Internet et tout le dossier est accessible on-line tant pour les parties du litige, que pour l'arbitre et la Cour d'arbitrage.

• La procédure est, par conséquent, menée purement de manière électronique ?

Tereza Bartoskova : Dans une mesure considérable, cela est le cas, les règles applicables pour les deux types principaux de procédure (ADR et UDRP) demandent toutefois de manière stricte que la requête et la réponse à la requête soient également présentées sous forme imprimée. Nous nous sommes donc trouvés devant la question de la façon de faire avancer les deux procédures vers une présentation purement électronique, tout en respectant les dispositions correspondantes des règles. Pour les litiges ADR (pour .eu), nous avons trouvé cette voie sous la forme d'une utilisation d'une signature électronique certifiée, dont l'aménagement juridique est unifié en Europe. Pour la procédure UDRP, cela a toutefois été impossible, car il s'agit de litiges venant du monde entier. Nous avons donc créé un Centre dit de services qui, sur la base d'un contrat attesté par la partie compétente du litige, par l'intermédiaire d'Internet, présente sous forme imprimée les requêtes ou les réponses aux requêtes de la Cour à la place de cette partie. Du point de vue de la partie prenant part au litige, la procédure est ensuite réellement purement électronique, même si, en réalité, la forme imprimée de la présentation en question est fournie physiquement.

• Existe-t-il certains autres services particuliers proposés par la Cour d'arbitrage ?

T. B. : Parmi les autres services mis à la disposition des requérants uniquement auprès de la Cour d'arbitrage, je nommerais la requête groupée. Lors de sa mise en place, nous nous sommes basés sur l'expérience selon laquelle une grande quantité de noms

de domaine est souvent détenue par une seule entité, n'ayant aucun droit ni d'intérêt justifié les concernant et les ayant enregistrés et les possédant de mauvaise foi, souvent, par ex., à des fins de vente. Chaque personne lésée, possédant des droits sur ces noms, doit ensuite déposer de manière isolée une grande quantité de requêtes avec une base factuelle identique ou très similaire. Toutefois, la requête groupée permet à ces requérants de déposer ensemble une seule requête, ce qui représente une diminution considérable des coûts de procédure.

• Les services susmentionnés sont-ils une composante normale de la procédure UDRP ?

M. M. : Pour le moment non, ces éléments dans la procédure ont été lancés par la Cour d'arbitrage et ne sont donc pas disponibles chez les autres fournisseurs. Le problème de l'UDRP est que les Règles existantes pour l'UDRP ont été émises en 1999 et que le monde d'Internet a effectué un grand bout de chemin au cours des 10 ans ayant suivi leur adoption. D'un autre côté, le processus d'approbation de leur éventuelle modification est toutefois relativement problématique, c'est pourquoi les fournisseurs existants doivent rechercher d'autres voies d'innovation de la procédure. Pour l'instant, la Cour d'arbitrage y parvient, mais nous aimerions continuer dans la tendance mise en place également dans le futur et toujours refléter au mieux les demandes et besoins des parties prenant part aux procédures. ■

*Cour d'Arbitrage
Dlouhá 13, 110 00 Praha 1
République tchèque*

*Tél. : +420 222 333 350
Fax. : +420 222 333 341
e-mail: info@adr.eu
www.arbcourt.cz*



**CNTFFA
Tožská 34
140 00 Prague 4
République tchèque
Tél. : +420-2-414 851 04-6
Fax. : +420-2-414 851 03
info@frankofonie.cz**



L'Estrie International

Une expertise canadienne linguistique et multiculturelle au service du monde de la Francophonie

par Louise Charest, Présidente et fondatrice de l'École de langues de l'Estrie

A l'instar du rapport ELAN commandé par la direction générale Éducation et Culture de la Commission européenne, nombreux sont celles et ceux qui misent sur la formation du capital humain et, en particulier sur le renforcement des compétences linguistiques, interculturelles et communicatives, pour aborder les enjeux socioéconomiques et commerciaux de la mobilité internationale, de surcroît dans un contexte de crise économique et financière aiguë.

Face à un tel constat, l'École de langues de l'Estrie, leader canadien de calibre international, est toute désignée pour apporter des solutions de formation linguistique sur mesure axées sur l'excellence des résultats d'apprentissage et des retours sur investissements.

Fondée en 1986 par madame Louise Charest, l'École de langues de l'Estrie, dont le siège est à Ottawa (Capitale du Canada), peut témoigner d'une longue tradition de plus de vingt années d'enseignement de qualité exceptionnelle, tant en anglais qu'en français, en espagnol ou encore en mandarin. Reconnu pour son leadership, l'expertise de ses ressources humaines et la qualité de ses services, l'École de langues de l'Estrie figure, avec plus de 5000 étudiants par année et quelque 450 professeurs à travers le Canada, parmi les plus grandes et les

plus prestigieuses écoles de langues du pays. Ces partenariats avec différentes grandes organisations canadiennes telles que le club «Fortune 500», de nombreux ministères canadiens d'envergure dont la Défense Nationale et Revenu Canada, ou encore les Universités d'Ottawa et de Saint-Paul, en sont des exemples probants. Sur la scène internationale, nous formons également plusieurs centaines d'étudiants étrangers par année provenant d'environ 40 pays différents.

L'École de langues de l'Estrie se distingue donc sans contredit au sein de l'industrie canadienne des langues et sur la scène internationale. Elle est assurément l'une des seules entreprises de services à proposer des solutions de formation à la fois efficaces et innovatrices accréditées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario en matière :

- d'évaluation des compétences linguistiques ;
- de conception, de développement et de prestation de services linguistiques ;
- de gestion administrative, logistique et pédagogique de formation linguistique et interculturelle.

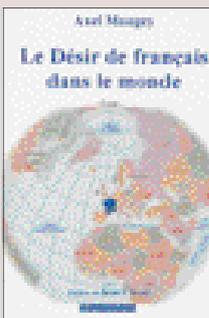
Démontrant sans conteste une expertise approfondie dans le domaine des langues,

des cultures et des communications, de même qu'un savoir-faire organisationnel hors du commun, L'Estrie International Inc. et le bureau affilié de gestion-conseil Solexom Inc. abordent aujourd'hui les marchés du monde de la Francophonie, et en particulier celui de la France, avec beaucoup d'enthousiasme et d'ambitions franco-canadiennes.

Il s'agit en fait d'établir un véritable pont linguistique et culturel entre les deux pays notamment avec le soutien stratégique d'organisations reconnues pour l'excellence de leur leadership sur la scène internationale (Forum Francophone des Affaires (FFA), Chambre de commerce France-Canada, etc...).

Ainsi, en nous appuyant sur nos ressources et notre savoir-faire, de même qu'en intégrant les technologies les plus récentes, nous nous implanterons en France dès l'automne 2009 et viserons à devenir un des fournisseurs d'excellence de l'industrie des langues et des communications au sein du monde de la francophonie et de l'Europe. Nous proposerons entre autres des projets appliqués de Recherches & Développement en technologie éducative, de même que des services de gestion et de formation linguistique et multiculturelle orientés sur les besoins de nos clients, et ce, tant au niveau individuel qu'organisationnel. ■

LIVRE



Comment mieux connaître le français, le pratiquer, le défendre et le promouvoir : voilà une modernité qui consiste à aller de l'avant, à se montrer précurseur. Le français n'a-t-il pas toujours été la langue de l'âme, de la nuance, de la créativité ? Aujourd'hui, la France n'accueille-t-elle pas encore comme au temps des Lumières, les diversités ethniques, les langages nouveaux liés aux évolutions techniques et aux multimédias ?

Langue des saltimbanques et des voyageurs, le français reste la langue de l'ouverture dans un monde qui se doit d'évoluer vers un avenir humain et cordial. Voilà les objectifs de cet essai qui nous enrichit et nous replace face à nos responsabilités dans un monde où nous devons trouver notre place.

Docteur ès Lettres, écrivain et journaliste, Axel Maugey présente ici un ouvrage de référence sur la francophonie.

Conférencier et intervenant dans le monde entier, il consacre son oeuvre et sa vie au rayonnement de la France, célébrant la langue et la culture françaises. ■

« Management et capital éthique de l'entreprise »

par **Claude Molly-Mitton**,

Membre de l'Académie de l'Intelligence Economique

et du «comité intelligence économique et stratégique» du CNISF

Tel était le titre d'un colloque qui s'est tenu à Paris le 25 septembre dernier dans les locaux du CNAM. Ce colloque était organisé à l'initiative du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF) avec le concours d'une dizaine d'organisations parmi lesquelles la Fondation Ostad Elahi, l'Institut International du Management (IIM) du CNAM, le Cercle Ethique des Affaires, l'Académie de l'Intelligence Economique ou l'Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

La première question posée par le sujet du capital éthique de l'entreprise est d'abord d'ordre syntaxique. Il faut d'abord définir, comprendre et partager ce qu'on entend par éthique, comment ce mot s'applique au monde des entreprises. Denis Goguel, administrateur d'Ethifinance nous définit ainsi l'éthique comme «un mode de comportement fondé sur un ensemble de valeurs morales et induisant la mise en application de principes d'actions dans le cadre professionnel de l'entreprise». Selon lui l'éthique concernant d'abord et avant tout l'individu, «on ne parle pas de l'éthique d'une entreprise mais de l'éthique dans l'entreprise, l'éthique se fondant alors sur le comportement individuel des membres de l'entreprise».

Par ailleurs, force est de constater que la place de l'entreprise ne peut plus s'inscrire aujourd'hui dans une vision seulement économique. La crise et ses effets étant passés par là, ce concept d'éthique est désormais au devant de la scène. Mais la question est de savoir si l'éthique n'est qu'une mode, voire qu'un simple outil de communication et de marketing ou bien une réalité naissante profonde et durable au sein du tissu économique. Michel Dessaigne, en charge de l'IRESCA explique ainsi que «si l'éthique ne se traduit pas dans des pratiques managériales, c'est uniquement de la communication !».

Il existe de nombreux concepts en marge du sujet de l'éthique. Citons par exemple le concept de Responsabilité Sociétale de



l'Entreprise (RSE) qui est la contribution de l'entreprise au développement durable et qui implique que l'entreprise prenne en compte, de manière volontaire, aussi bien les problèmes environnementaux ou sociétaux, que les questions économiques. Citons également le concept de «sûreté éthique» développé par Michel Joias, administrateur au cercle éthique des affaires. Tous ces concepts, tant de développement durable, de RSE que d'éthique des entreprises, concepts certes tous différents, sont étroitement liés et ne peuvent plus désormais être dissociés.

Par ailleurs, Denis Goguel rappelle fort opportunément que les références possibles en matière d'éthique existent déjà, mais qu'elles ne sont pas toujours appliquées, notamment au niveau international :

- la déclaration universelle des Droits de l'homme (ONU) ;
- les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les principes directeurs à l'intention des multinationales (OCDE) ;
- ou le « Global Compact », un pacte mon-

dial défini par l'ONU en 1999 qui invite les entreprises du monde entier à soutenir une dizaine de grands principes éthiques.

François Fatoux, délégué général de l'ORSE, nous a par ailleurs rappelé qu'une nouvelle norme, «la norme ISO 26000 était en cours d'élaboration et devrait être appelée, dès 2010, à devenir un instrument majeur de régulation de la responsabilité sociétale des organisations». A noter que cette norme, qui se veut être un réservoir d'idées et veut sortir d'une quelconque logique de concurrence, ne sera pas «certifiable».

Mais vouloir insuffler massivement et systématiquement l'éthique au sein du monde économique tel qu'il est aujourd'hui n'est-ce pas une utopie ? Est-ce que la loi, ou une réglementation internationale, sujet d'actualité, peut contraindre les entreprises, et donc les salariés et les dirigeants qui la composent à «être éthique» ? Est-il même raisonnable de vouloir devenir éthique dans un environnement économique totalement globalisé où l'on sait bien que les entreprises de certains grands pays émergents ne respectent, elles, aucune règle d'éthique ?

Il existe toutefois une lueur d'espoir, comme l'ont très bien expliqué certains intervenants entendus lors de ce colloque. Grâce à Internet aujourd'hui «tout se sait très vite», le vrai comme le faux d'ailleurs, même si «la question complexe du whistleblowing, c'est-à-dire de la divulgation publique d'informations confidentielles concernant par exemple une conception défectueuse d'un produit, nécessiterait une évolution de la législation française», comme la rappelle Christelle Didier, maître de conférence à l'Institut Catholique de Lille.

Et si tout se sait très vite, les entreprises n'auront sans doute bientôt plus le choix, comme Yvon Gattaz, ancien président du CNPF, l'a affirmé avec force en conclusion, en écho à la question posée par ce colloque : «assurément, les entreprises ne pourront pas survivre sans éthique !» ■

Des experts seniors disposés à mettre leurs compétences au service du développement économique et social



Séance de formation.

Trois mille experts pour la plupart anciens cadres ou dirigeants reprennent du service, bénévolement.

Ecti, association privée, rassemble trois mille experts, tous bénévoles, retraités pour la plupart. Anciens cadres et responsables d'entreprise et d'administrations, ils ont œuvré dans tous les secteurs de l'économie et sont aujourd'hui désireux de transmettre et partager leur savoir-faire. Un grand nombre d'entre eux a une large expérience internationale.

Des partenaires en France et à l'étranger

C'est ainsi que ces experts mènent à bien environ deux mille missions par an dont 30 % dans une quarantaine de pays émergents les faisant bénéficier d'une coopération économique, scientifique, technique et culturelle. Ils interviennent dans toutes les fonctions de l'entreprise et dans tous les secteurs d'activité, allant de l'agriculture à la santé en passant par tous les secteurs de l'industrie et des services.

Par ces missions, généralement de courte durée, ils assistent, par leurs avis et conseils, des entités qui ont difficilement accès au secteur marchand, faute de moyens suffisants - PME/PMI, organismes sociaux, éducatifs, culturels, caritatifs, collectivités locales et territoriales, associations, établissements d'enseignement.

Un code de déontologie strict

Ces missions d'accompagnement se font dans le respect de règles déontologiques strictes-respect de la législation de l'emploi, de la confidentialité et de la politique de

l'entreprise, non-concurrence avec secteur marchand et bien sûr ne pas prendre la place d'actifs rémunérés.

Des compétences au service des pays francophones

Depuis 1974, Ecti oriente principalement ces actions de conseil et d'assistance vers le territoire national et les pays francophones avec lesquels nous avons toujours maintenu de nombreux partenariats. Aider les entreprises et les organismes à réaliser leurs projets de développement en mettant à leur disposition les compétences dont ils ont besoin, demeure notre vocation. ■

Ecti Mode d'Emploi

- Contacter le siège social : internat.ops@ecti.org
- Ecti sélectionne et propose plusieurs experts
- Le demandeur choisit l'expert
- Une convention tripartite - demandeur, expert, Ecti - fixe les termes et la durée de la mission
- Le demandeur verse une cotisation à l'association, calculée en fonction de la mission et prend en charge les frais de mission
- L'expert ne perçoit ni honoraires, ni rémunération pour la réalisation de sa mission

Crédit Foncier du Cameroun

La vocation du Crédit Foncier du Cameroun est de proposer des solutions de financement adaptées aux promoteurs et aux particuliers pour l'habitat du plus grand nombre au Cameroun.

Depuis sa création, le CFC a déjà octroyé des prêts pour un montant total de plus de 250 milliards de Fcfa qui ont servi pour l'aménagement de plus de 15 000 lots et la construction de plus de 60 000 logements.

Types de prêts

Cinq types de prêts divisés en deux groupes ont été développés.

Il s'agit des prêts au secteur diffus et au secteur groupé, étant entendu que les prêts au secteur diffus sont offerts aux particuliers et ceux au secteur groupé le sont aux promoteurs immobiliers publics et privés.

Prêts du secteur diffus

• **Foncier Classique** : ce prêt s'adresse uniquement aux personnes physiques, et est destiné à la construction ou à l'acquisition d'un logement devant servir de résidence principale ou de retraite. Il peut aussi permettre l'acquisition d'un terrain à bâtir. Ce produit est par excellence destiné aux candidats à l'accession à la propriété ;

• **Foncier Epargne Logement** : identique au Foncier Classique, mais présente l'avantage d'un taux d'intérêt plus bas du fait de l'effort de l'épargne réalisée par le client ;

• **Foncier Amélioration de l'Habitat** : offert aussi aux personnes physiques et est destiné à l'amélioration des résidences principales ou secondaires, ou aux travaux de finitions ;

• **Foncier locatif** : s'adresse à toute personne disposant déjà d'un terrain immatriculé en zone urbaine, quels que soient ses revenus. Ce sont les loyers futurs qui remboursent le prêt et il n'y a pas d'apport personnel exigé. Le montant prévu peut aller jusqu'à 500 millions de FCFA ;

• **Foncier Solidarité** : s'adresse aux populations à faible pouvoir d'achat et à tous ceux qui ne justifient pas de revenus salariés réguliers. Les prêts se font par l'entremise des différents regroupements socio-économiques qui peuvent être des tontines, des coopératives ou des associations. Des lignes de crédits peuvent être mises en place au bénéfice des Etablissements de Micro Finance (EMF) ;

• **Promo Foncier** : il s'adresse aux promoteurs pour l'aménagement de parcelles de terrain ou la construction de logements collectifs destinés à la vente. Le montant de ce prêt peut atteindre les 500 millions de FCFA par programme.

Prêts du secteur groupé

s'adressent aux promoteurs immobiliers qu'ils soient publics (SIC et MAETUR) ou privés, ainsi qu'aux collectivités locales. Ils permettent soit, la viabilisation des terrains à bâtir, soit la construction des maisons destinées à la vente ou à la location), soit alors, la réalisation des cités municipales.

Il s'agit des prêts suivants :

• **Promo Foncier** : destiné à réaliser des logements à vendre aux particuliers (ménages) ou à aménager des parcelles de terrains à bâtir et à les vendre aux ménages ;

• **Foncier Locatif** : est offert aux personnes morales pour la réalisation des logements à mettre en location, des cités universitaires et aux collectivités pour la construction des cités municipales.

Les taux d'intérêt annuel de ces prêts varient entre 6,5 % et 12,5 % TTC. La durée maximale des prêts est de 20 ans avec des différés d'amortissement qui peuvent aller jusqu'à 18 mois.

Au plan strictement financier, le CFC a déjà adopté une politique de taux d'intérêt flexibles - pouvant aller jusqu'au taux zéro-suivant la taille et la destination sociale du projet.

Profil des clients

L'ambition du CFC est de loger le plus grand nombre. Il a été conçu et mis en place le «Promo Foncier» qui est spécifiquement destiné aux promoteurs immobiliers pour l'aménagement de parcelles de terrain ou la construction de logements collectifs. Avantage supplémentaire, les

Capital social : 6 000 000 000 FCFA

Actionnariat :

- Etat Camerounais : 75 %
- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) : 20 %
- Cameroon Postal Services (CAMPOST) : 5 %

Organes de direction

- Conseil d'Administration
Président : Jules Doret Ndongo
- Direction Générale
Directeur Général : Camille Ekinndi (cekindi@yahoo.fr)
Directeur Général Adjoint : Marie Rose Dibong (mrdibong@yahoo.fr)

acquéreurs des lots ou des maisons ainsi produits peuvent eux aussi bénéficier des concours du CFC, étant donné que cette commercialisation garantit le remboursement du prêt accordé au promoteur.

Un type de prêt nouveau appelé «Foncier Solidarité» s'adresse aux ménages ne disposant pas de revenus stables et réguliers.

Partenaires

Le CFC s'inscrit comme une institution de financement du développement de l'habitat et comme une banque de développement du financement de l'habitat. Ce qui transformera à terme son organisation structurelle pour faire du CFC, une entité au centre du marché hypothécaire camerounais.

Cette structuration place le CFC au centre d'un partenariat avec, notamment les banques, les établissements de microfinance, les corps de métiers, les bailleurs de fonds et le marché financier, le FEICOM, les collectivités locales, divers promoteurs immobiliers et particuliers. ■



CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN
Partenaire financier des particuliers et des promoteurs dans l'habitat au Cameroun, le Crédit Foncier du Cameroun vous accompagne dans vos projets immobiliers

ENSEMBLE, ALLONS PLUS LOIN
Siège Social : 484, Bld du 20 mai 1972
BP 1531, Yaoundé - Cameroun
Tel. : (237) 22 23 62 14 / 22 23 62 16 / 22 23 62 17 - Fax : (237) 22 23 62 21

États généraux des Alliances françaises d'Afrique et de l'Océan indien

La Fondation Alliance française, reconnue d'utilité publique, fédère et développe un réseau mondial de 1016 Alliances françaises qui accueillent, chaque année, plus de 460 000 étudiants et plus de 6 millions de personnes à leurs manifestations culturelles. Toutes ces Alliances françaises sont des associations autonomes de droit local qui proposent des cours de langue ainsi que des activités culturelles et de coopération. Depuis sa création en 2007, la Fondation Alliance française s'est donnée pour missions de développer dans le monde l'enseignement du français, de favoriser les échanges entre les cultures et de professionnaliser les acteurs du réseau.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance française, des États Généraux d'Afrique et de l'Océan indien ont rassemblé les responsables d'Alliances françaises à l'échelle d'un continent, à l'initiative de la Fondation. Ces rencontres, qui se sont tenues du 11 au 13 novembre 2009 à Nairobi, ont permis à 135 participants de réfléchir ensemble à leur action au sein d'un réseau d'importance capitale pour l'avenir du français dans le monde.

Parmi les représentants des Alliances françaises, on comptait 37 présidents et 42 directeurs, pour lesquels ces journées constituaient une opportunité unique d'échanger sur des réalités locales diverses mais présentant souvent des points communs. Au total, 33 pays étaient représentés. Le Département, ainsi que des intervenants de qualités et des partenaires des Alliances françaises avaient également répondu présent à l'invitation de la Fondation Alliance française, et ont contribué à la richesse des tables rondes. Ainsi, une trentaine d'intervenants, 5 membres de la Fondation, 14 représentants des services culturels des ambassades des pays concernés et des représentants des Alliances françaises de Paris et de Nairobi étaient également sur place.

Le programme de ces journées comportait trois tables rondes. La brillante intervention de Fatou Diome, écrivain sénégalaise

(n'est-elle pas aussi considérée comme française ?), lors de la table ronde consacrée aux voies de l'écrit en Afrique fut très appréciée. L'écrivain nous a livré un témoignage fort sur son rapport aux livres et son engagement pour la création de médiathèques dans les zones rurales du continent. La table ronde sur la mobilité internationale et universitaire a permis de dresser un panorama de la situation actuelle et a intro-

duction des Alliances françaises au quotidien : gouvernance associative, gestion financière, marketing des cours, action culturelle, gestion des ressources humaines, etc. Ces ateliers furent des lieux de débat et de prise de parole.

Enfin, l'ambiance festive et conviviale des soirées a complété l'aspect studieux des journées. Le dîner de gala au restaurant Carnivore ainsi que le concert de l'artiste



duit un débat sur le développement des universités du sud. Enfin, la thématique du numérique en Afrique a été abordée sous diverses perspectives grâce à la présence de grands acteurs de l'audiovisuel extérieur, d'experts et du directeur général de Telkom Kenya, qui a apporté un éclairage technique.

Plusieurs ateliers ont également été proposés aux participants, animés par différents présidents et directeurs, et dont les thématiques étaient en lien direct avec le fonc-

tionnement des Alliances françaises au quotidien : gouvernance associative, gestion financière, marketing des cours, action culturelle, gestion des ressources humaines, etc. Ces ateliers furent des lieux de débat et de prise de parole. Enfin, l'ambiance festive et conviviale des soirées a complété l'aspect studieux des journées. Le dîner de gala au restaurant Carnivore ainsi que le concert de l'artiste

camerounais Blick Bassy, célébrant les 60 ans de l'Alliance française de Nairobi, resteront dans la mémoire des participants comme dans celle des organisateurs ! Ces États Généraux ont donné un nouvel élan au réseau des 126 Alliances françaises implantées en Afrique et dans l'Océan indien. ■

Pour plus d'information : www.fondation-alliancefr.org

Les défis d'une académie-capitale

par **Patrick Gérard**,
Recteur de l'académie,
chancelier des universités de Paris

Métropole internationale, capitale de la Francophonie, première ville universitaire d'Europe, Paris jouit d'un rayonnement exceptionnel dont bénéficie l'académie-capitale tout en la soumettant à une forte exigence : relever les défis de cette ouverture. Son action internationale s'organise autour de trois priorités.

Intégrer l'action internationale dans la politique pédagogique

Dans la dynamique de la présidence française de l'Union européenne, qui a suscité quelque deux cents projets éducatifs européens en 2008, l'académie de Paris travaille à l'intégration de la dimension européenne et internationale dans les enseignements du socle commun, à l'école et au collège. La politique linguistique en est bien entendu la pierre angulaire. L'académie de Paris veut résolument s'inscrire dans le «cadre européen commun de référence pour les langues». L'apprentissage d'une langue étrangère commence dès l'école : en accord avec nos partenaires allemands, nous voulons mettre en place cette année une attestation réciproque du niveau A1 pour les écoliers berlinois et parisiens. Cette première trouvera naturellement son prolongement en anglais, dans le cadre du jumelage des écoles parisiennes avec celles du Grand Londres.

Pour renforcer la pratique de l'oral, des stages gratuits de langue sont proposés aux lycéens durant les vacances : 1 300 d'entre eux s'y sont inscrits l'an passé. L'académie accueille en outre deux cents assistants étrangers de langues vivantes qui enseignent chaque année dans les établissements scolaires. Une impulsion nouvelle sera donnée avec la réforme du lycée : nouvelle série L tournée vers l'international, développement de l'enseignement d'une discipline générale (histoire-géographie, sciences...) dans une langue étrangère, accès au patrimoine cinématographique en version originale... Dans son discours du 13 octobre 2009, le Président de la République a fixé pour objectif que chaque établissement scolaire soit associé à un autre établissement, en Europe ou dans le monde.



Encourager la mobilité des élèves, des étudiants et des personnels

Les séjours à l'étranger sont désormais partie intégrante des cursus. Ils débouchent sur une validation universitaire ou sur une reconnaissance scolaire et professionnelle, à l'image du passeport Europass remis aux étudiants en BTS. Figurant dans le peloton de tête des pays participants, la France joue à plein la carte d'Erasmus : plus de 4 000 étudiants parisiens partent étudier chaque année en Europe. La mobilité tient également une place croissante dans la formation continue des personnels : c'est pourquoi l'académie de Paris s'est engagée dans le programme Jules Verne, lancé en 2009, en offrant à des enseignants la possibilité d'une immersion linguistique et culturelle en partant vivre et enseigner hors de France durant toute une année.

La mobilité est aussi entrante : 50 000 étudiants étrangers séjournent chaque année dans la capitale. Au travers de la Cité internationale universitaire de Paris et du CROUS, l'académie facilite leur accueil, en termes d'hébergement, de restauration et d'activités culturelles.

Donner une visibilité internationale à nos universités

Au 1er janvier 2010, quatre universités parisiennes sur sept, ainsi que l'Ecole normale supérieure, bénéficieront des compétences et responsabilités élargies prévues par la loi de 2007 qui accroît l'autonomie des universités.

Dans un contexte de concurrence internationale, trois projets de regroupement se dessinent afin de structurer des réseaux de recherche de niveau international et d'accroître la visibilité des établissements parisiens. Un premier pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES Université Paris Cité) se constitue autour des universités Paris 3, Paris 5 et Paris 7, avec Sciences-Po, Langues O, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, l'Institut de Physique du Globe et Paris 13. Une association rassemble Paris 2, Paris 4 et Paris 6, tandis que Paris 1 souhaite s'allier à d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Parallèlement, l'Etat lance un plan exceptionnel - l'opération campus - en faveur de l'immobilier universitaire pour faire émerger des campus d'excellence qui renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université. Trois projets sont retenus pour l'Ile-de-France : dans le nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers), le campus Condorcet constituera l'un des plus beaux pôles de sciences humaines et sociales en Europe ; au sud de la capitale, vingt-trois établissements scientifiques réunissent 20 000 chercheurs et enseignants-chercheurs dans le projet du campus du plateau de Saclay ; le centre de Paris bénéficiera également des financements de l'opération campus.

D'ores et déjà, la tour de Jussieu, désaménagée et réaménagée, symbolise cette nouvelle visibilité des universités parisiennes. ■

Tissu Décor Affaires la passion des tissus au service de la décoration d'entreprises

Www.tissudecoraffaires, jeune entreprise née de la passion des tissus et de la décoration ouvre sa boutique en ligne.

Orchestrée par une professionnelle du secteur depuis 25 ans pour qui les astuces du métier et le choix de fournisseurs n'ont plus de secret, ce nouveau site propose de trouver, de choisir et enfin d'acheter tissus d'éditeurs, papiers peints, embrases, tringles, peintures.

Le point fort : des remises de moins 20 % à moins 25 % (en fonction des quantités demandées) sur les prix indiqués dans les shows-rooms éditeurs et fabricants haut de gamme.

Comment ça marche ?

Un projet de décoration, un changement de rideaux, une bergère à recouvrir ? Pour cela il faut soit du temps soit de l'imagination où les deux. C'est là que www.tissudecoraffaires.com entre en ligne.

Vous connaissez déjà le produit que vous souhaitez acheter :

Sur un simple clic vous rentrez la référence du tissu (marque, coloris, métrage...) ou de l'accessoire choisi, un devis vous est alors envoyé dans les 48 heures accompagné d'un



bon de commande et d'un délai de livraison. Le paiement est sécurisé et la commande livrée à domicile.

Vous hésitez, vous ne savez pas où rechercher...

Les professionnels du site vous proposent d'effectuer une recherche personnalisée. A partir de vos critères, de vos goûts, de votre projet, sur présentation de photos si vous le souhaitez, une recherche personnalisée est effectuée.

Pour un forfait de 35 euros (déductible à la commande), un panel d'échantillons est

envoyé et permet de choisir tranquillement sans sortir de chez soi.

Les services +++ Un espace conseil

- Une fiche technique très simple vous explique comment calculer un métrage pour réaliser des rideaux, un chemin de table ou calculer le nombre de rouleaux de papier peint.
- Si vous n'êtes adepte du «c'est moi qui l'ai fait», et si à l'idée d'accrocher ses rideaux ou de faire fonctionner une machine à coudre vous préférez encore passer un oral du bac, nous vous proposons une sélection de professionnels près de chez vous, avec qui vous pourrez prendre contact (tapissier, couturière, décorateur...) ■

Contact :

Hélène Isambert
Tél. : 09 79 58 77 09
Portable : 06 32 46 15 09
Courriel : tda@tissusdecoraffaires.com



Tissus Décor Affaires
TDA



Le Département de la Vienne

Le Futuroscope et son Pays, un exemple unique d'aménagement du territoire

par **Hugues Lallemand**, Directeur du Tourisme Conseil Général de la Vienne

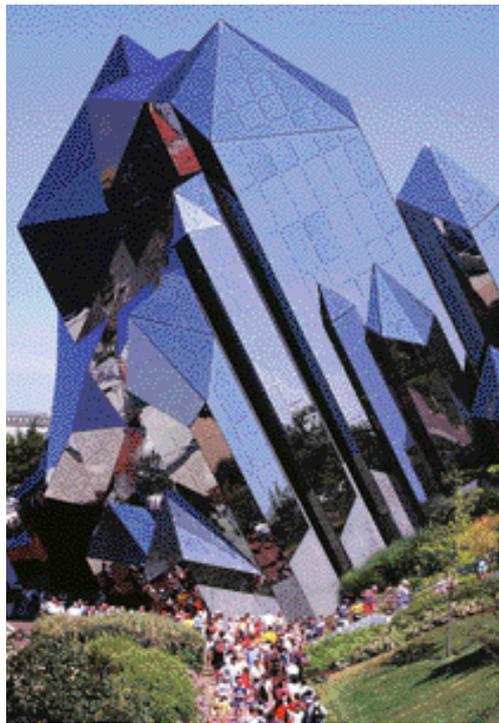
Autour du parc européen de l'Image, sorti de terre il y a vingt-trois ans, l'offre touristique départementale s'est enrichie de sites structurants fondés sur la culture, le patrimoine, le loisir et la nature. Une vraie réussite d'aménagement du territoire.

Découvrir le Pays du Futuroscope, c'est déjà nourrir l'envie d'y revenir. Ce slogan pourrait incontestablement figurer au fronton des ambitions touristiques de la Vienne. Né, il y a près d'un quart de siècle, dans l'esprit fertile et visionnaire de René Monory, alors Président du Conseil Général de la Vienne, le parc européen de l'Image a rapidement posé les jalons d'une véritable stratégie de développement économique. Depuis sa création, le Parc du Futuroscope a accueilli plus de 39 millions de visiteurs. Chaque année, la destination au Pays du Futuroscope enregistre plus de 4,5 millions visites dans les sites touristiques dont 1,8 million sur le Parc et 7 millions de nuitées touristiques.

Autrefois simple terre de passage, la Vienne a ainsi su tisser, autour de son poumon, le Parc du Futuroscope, la trame d'une expansion réfléchie et patiemment construite. Essaimant aux quatre coins du département une quinzaine de sites structurants grand public, qui ne cessent, à l'instar de la Vallée des Singes de Romagne (200 000 visiteurs en 2009), la Cité de l'Ecrit et des Métiers du Livre de



La Vallée des Singes, Romagne.



Kinemax, Futuroscope.

Montmorillon (135 000) ou la Planète des Crocodiles de Civaux (100 000) de séduire, à l'aune de la diversité et de la créativité, les adeptes, de plus en plus nombreux, du court séjour à la carte.

Des investissements repris par des acteurs privés

Cette stratégie du «feu d'artifice» a aujourd'hui le mérite d'éveiller les vocations. Longtemps soutenue par les seuls investissements publics, l'activité touristique se diversifie à vitesse grand V, sous l'impulsion de structures privées résolument décidées à renforcer, par leur engagement et leur imagination, la qualité de l'offre départementale. Aujourd'hui, ce sont des parcs ludiques ou des résidences hôtelières dont la thématique est le bien-être qui investissent plusieurs dizaines de millions d'euros sur notre territoire.

La conjugaison de ces efforts ne saurait toutefois exclure l'impérieuse nécessité du

«mouvement perpétuel». A l'image du Futuroscope, qui consacre chaque année 10 % de son chiffre d'affaires au renouvellement d'un cinquième du contenu de ses attractions, tous les sites jouent à fond la carte de l'innovation et de la qualité. La seule à même de fidéliser et de ... susciter l'envie de revenir.

En période de crise, le Futuroscope et son pays connaissent une croissance unique. Par ailleurs, il a donné une notoriété et une attractivité au territoire. Grâce à cette image positive et dynamique, le Département de la Vienne a su convaincre des chefs d'entreprises des autres secteurs économiques d'investir sur le site et sur la technopôle du Futuroscope.

Aujourd'hui, cela représente environ 10 000 emplois. Pour le tourisme, c'est 650 millions de chiffre d'affaires qui sont réalisés au sein de notre destination.

C'est pourquoi, chaque année, nous recevons des dizaines de délégations internationales qui souhaitent s'inspirer, pour leur développement, de cet outil d'aménagement du territoire exceptionnel. ■

Les chiffres clés en 2009

- 650 millions d'euros, le chiffre d'affaires du tourisme départemental
- 1,8 million, le même chiffre d'affaires, rapporté à la journée
- 12 000 emplois ou équivalents dans le tourisme
- 4,5 millions, le nombre de visiteurs accueillis sur les différents sites de la Vienne
- 1,8 million, le même nombre de visiteurs enregistrés au Futuroscope
- 39 millions, le nombre de visiteurs accueillis par le Parc du Futuroscope depuis sa création.
- 97 000, la capacité d'accueil de lits touristiques
- 7 millions, l'ensemble des nuitées touristiques annuelles